SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:
WMF-M250

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Détergent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: IBEDA-CHEMIE Klaus P. Christ GmbH
Rue/B.P.: Am Eichelgärtchen 32
Place, Lieu: 56283 Halsenbach
Allemagne
E-mail: info@ibeda-chemie.com
Téléphone: +49 (0)6747-9501-0
Télécopie: +49 (0)6747-9501-11
Service responsable de l´information:
Herr Dohmann, Téléphone: +49 (0)6747-9501-16

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Beratungsstelle bei Vergiftung, Téléphone: +49 (0)6131-19240

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP)

Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Cette préparation n'a pas été classifiée comme préparation dangereuse.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Étiquette (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R: néant

Phrases S:

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Marquage spécial

Texte pour l´étiquetage: Contient < 5% agents de surface cationiques, < 5% phosphates.
Contient CAS 68424-85-1: Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures = 4,13 g/kg
Numéro d'enregistrement selon le décret de déclaration des biocides: N-41647
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

2.3 Autres dangers

Contient phosphates: Ils peuvent contribuer à l'eutrophisation des eaux de surface.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélanges inoffensifs à base des substances indiquées ci-après

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N° CE 201-196-2 CAS 79-33-4	Acide lactique	< 5 %	EU: Xi; R41. Xi; R38. CLP: Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318.
N° CE 270-325-2 CAS 68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	< 1 %	EU: Xn; R22. C; R34. N; R50. CLP: Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1B; H314. Aquatic Acute 1; H400.

Indications complémentaires:

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe 7:
Contient < 5% agents de surface cationiques, < 5% phosphates

Marquage des ingrédients et de leur concentration conformément à la directive 98/8/CE, art. 20:
CAS 68424-85-1: Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures = 4,13 g/kg

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Éliminer les vêtements souillés. Rincer abondamment avec de l'eau les parties du corps affectées.
Les résidus peuvent être également éliminés avec une solution de soude de 5 - 10%. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de grandes quantités d'eau.
Ne jamais rien administrer par voir orale à une personne inconsciente.
Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.
Ne donner en aucun cas de l'alcool.
Contient bactéricides.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d´extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx), composés phosphoriques, gaz hydrochlorhydrique, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Assurer une aération suffisante.

En cas de manipulation de grandes quantités: Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination.
Rinçage: Eliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Utiliser dans l'entreprise des appareillages fermés ou dotés d'un revêtement.
Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Veiller à la propreté du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

En cas de manipulation de grandes quantités: Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Protection contre l´incendie et les explosions:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
A protéger de la chaleur/du rayonnement solaire et du gel.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage: 12 = Liquides non combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Assurer une aération suffisante.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: Caoutchouc nitrile - NBR
Période de latence: > 480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d´hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Eviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: liquide Couleur: bleu clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	aucune donnée disponible
valeur pH:	acide
Point de fusion/point de congélation:	aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C
Point éclair/plage d´inflammabilité:	aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation:	aucune donnée disponible
Inflammabilité:	aucune donnée disponible
Danger d´explosion:	aucune donnée disponible
Limites d´explosibilité:	aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: (Eau) 20 hPa
Densité de la vapeur:	aucune donnée disponible
Densité:	env. 1,02 g/mL
Solubilité dans l'eau:	miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau:	aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	aucune donnée disponible
Décomposition thermique:	> 100 °C
Viscosité, dynamique:	aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

10.4 Conditions à éviter

Echauffement excessif. Eviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. A protéger de la chaleur/du rayonnement solaire et du gel.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx), composés phosphoriques, gaz hydrochlorhydrique, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: > 100 °C

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Endommagement/irritation des yeux: Eye Dam. 1; H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Symptômes

Après absorption:
Irritation des muqueuses de la bouche, du pharynx du tube et de l'appareil digestifs.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Contient phosphates: Ils peuvent contribuer à l'eutrophisation des eaux de surface.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: aucune donnée disponible

Effets dans les stations d´épuration:
Ne pas évacuer en grandes quantités dans les stations d'épuration.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 29* = déchets municipaux: Détergents contenant des substances dangereuses
* = soumis à une documentation

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Faibles quantités: Diluer avec beaucoup d'eau.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique.

Recommandation: Rincer avec de l'eau. Eliminer l'emballage selon sa nature.
Les emballages isolés peuvent être éliminés avec les ordures ménagères.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

néant

14.4 Groupe d'emballage

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Numéro d'enregistrement selon le décret de déclaration des biocides: N-41647

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H302 = Nocif en cas d'ingestion.
H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H318 = Provoque des lésions oculaires graves.
H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

Textes des phrases R sous la section 2 et 3:

R 22 = Nocif en cas d'ingestion.
R 34 = Provoque des brûlures.
R 38 = Irritant pour la peau.
R 41 = Risque de lésions oculaires graves.
R 50 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée: 28/6/2007

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l´information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne garantissent cependant pas l´observation de certaines propriétés sur le plan juridique.